

MEMO / NOTE



Date : July 31, 2024 / Le 31 juillet 2024

To / Dest. : All Medical Practitioners/Tous les praticiens médicaux (NBMS/SMNB; NANB/ AIINB); Midwifery Council of NB/Conseil de l'Ordre des sages-femmes; Regional Health Authorities' CEOs/PDG des régies régionales de la santé; Regional Health Authorities' Public Health Directors/Directeurs de la santé publique des régies régionales de la santé; CD Coordinators/Coordonnateurs des maladies transmissibles; Regional Laboratories/Laboratoires régionaux; First Nations Health Centers/Centres de santé des Premières Nations; Dr. Hanif Chatur, Chief Executive Officer/ Président Directeur Général eVisitNB; EMPANB/PEM-ANB; Tele-care 811/ Télé-Soins 811, NB HEALTH LINK/LIEN SANTÉ NB.

From / Exp. : Dr. Arifur Rahman, Acting Deputy Chief Medical Officer of Health / Médecin-hygiéniste en chef adjoint par interim

Copies: Éric Levesque; Wendy Donovan; PH Management Team/Équipe de gestion de la SP; Shannon LeBlanc; Hanan Smadi; Dr. Yves Léger, Acting Chief Medical Officer of Health/Médecin-hygiéniste en chef par interim; Regional Medical Officers of Health/Médecins-hygiénistes régionaux; Dr. Susan Brien; Patrick Parent; Greg Sargent; Shawn Berry.

Subject / Objet: Memo: UPDATE Measles / Note de service: Mise à jour sur la rougeole

Dear Colleagues,
The first lab-confirmed case of measles since 2019 was reported in New Brunswick on July 26th, 2024, in an individual who recently travelled from a European country. The period of communicability for this case was from July 17 to July 26. As of July 29th, no other suspect cases are reported.

Bonjour,
Le premier cas de rougeole confirmé en laboratoire depuis 2019 a été signalé au Nouveau-Brunswick le 26 juillet 2024. Il s'agit d'une personne qui était récemment dans un pays de l'Europe. La période de transmissibilité du cas était du 17 au 26 juillet. Au 29 juillet, aucun autre cas suspect n'avait été signalé.

MEMO / NOTE

Globally, measles cases have significantly increased in 2023 and 2024, with 80 cases reported in Canada in 2024 as of July 20, 2024.

In light of this information, I urge you to consider the following:

1. IDENTIFY: Remain vigilant for infectious diseases of concern, including measles. It is important to query for an exposure and travel history as well as immunization history. Travel history and incomplete vaccination are the most important risk factors for measles at this time, however measles cannot be ruled out solely on immunization history alone.

2. INVESTIGATE: As appropriate for the infectious disease that is suspected.

For measles:

- Collect nasopharyngeal and urine specimens for RT-PCR viral detection. These specimens need to be collected as soon as possible (and within seven (7) days after rash onset).
- Collect a serum specimen for measles IgM/IgG serology. Many acute measles

À l'échelle mondiale, le nombre de cas de rougeole a considérablement augmenté en 2023 et en 2024; il y avait 80 cas signalés au Canada en 2024 au 20 juillet 2024.

À la lumière de ces informations, je vous invite à prendre en considération les éléments suivants:

1. DÉTECTER: Demeurez vigilant face aux maladies infectieuses préoccupantes, notamment la rougeole. Il est important de poser des questions sur les antécédents d'exposition et de voyage de même que sur les antécédents de vaccination. Les antécédents de voyage et une vaccination partielle sont les deux plus importants facteurs de risque de rougeole en ce moment; cette maladie ne peut cependant pas être écartée seulement sur la base des antécédents de vaccination.

2. ENQUÊTER: Il faut enquêter en fonction de la maladie infectieuse suspectée.

Pour la rougeole:

- Recueillez des échantillons d'urine et par prélèvement nasopharyngé aux fins de détection virale par RT-PCR. Ceux-ci doivent être prélevés aussitôt que possible (et à l'intérieur des sept (7) jours après l'apparition de l'éruption cutanée).

Department of Health | Ministère de la Santé

Office of the Chief Medical Officer of Health | Bureau du médecin-hygiéniste en chef

P.O. Box | Case postale 5100

Fredericton, NB | Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Tel. | Tél. : 506-457-4800 Fax | Téléc. : 506-443-8702



cases do not develop IgM until three (3) days after rash onset, so the ideal window for specimen collection is three to seven (3 to 7) days after the onset of the rash. If the specimen is collected prior to this, any negative test result will require a second serum collected more than three (>3) days post rash onset for retesting for IgM.

- Please include the date of onset of both fever and rash on the lab requisition.

3. ISOLATE/EXCLUDE: Initiation of control measures must not wait laboratory confirmation of the case.

Individuals who are under-investigation or confirmed to have Measles should be isolated and stay home (away from non-household contacts) for 4 days after onset of rash (with the day of the rash onset being day 0) or until measles is ruled out. Suspect cases of measles need to be placed under airborne precautions and should be isolated for four (4) days after onset of rash.

- Recueillez un échantillon de sérum (IgM/IgG) pour le dépistage sérologique de la rougeole. De nombreux cas aigus de rougeole ne développent d'anticorps IgM que trois (3) jours après l'apparition d'une éruption cutanée. La fenêtre idéale pour le prélèvement d'échantillons se situe de trois à sept (3 à 7) jours après l'apparition de l'éruption cutanée. Si l'échantillon est prélevé avant ce délai, tout test négatif nécessitera un deuxième prélèvement de sérum plus de trois (>3) jours après l'apparition de l'éruption cutanée pour permettre une nouvelle analyse d'IgM.
- Veuillez indiquer la date d'apparition de la fièvre et de l'éruption cutanée dans la demande pour le laboratoire.

3. ISOLER/EXCLURE: Il ne faut pas attendre la confirmation du cas par le laboratoire avant de mettre en place les mesures de contrôle.

Les personnes qui font l'objet d'une enquête ou dont la rougeole est confirmée doivent être isolés et assignés à domicile (à l'écart des contacts extérieurs au ménage) pour une période de quatre jours après l'apparition de l'éruption (le jour 0 étant le jour de l'apparition de l'éruption), ou jusqu'à ce que le diagnostic de rougeole ait été écarté.

Department of Health | Ministère de la Santé

Office of the Chief Medical Officer of Health | Bureau du médecin-hygiéniste en chef

P.O. Box | Case postale 5100

Fredericton, NB | Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Tel. | Tél. : 506-457-4800 Fax | Téléc. : 506-443-8702

4. INFORM: If you suspect measles or another reportable infectious disease, please inform those responsible for your organization's infection prevention and control. Additionally, ensure you meet reporting requirements under the *Public Health Act* - for measles a verbal report must be submitted within one hour (1 hour) to the regional medical officer of health.

Further details regarding measles are available in the New Brunswick Notifiable Disease and Events Guide found [here](#).

It is important to ensure that immunizations are up-to-date, particularly among travelers. Please take the time to question immunization history, especially for any patients that you know will be travelling. Resources for patients are available here: <https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/cor>

Les cas suspects de rougeole doivent faire l'objet de précautions contre la transmission par voie aérienne et être isolés pendant quatre jours après l'apparition d'une éruption cutanée.

4. INFORMER: Si vous croyez qu'il s'agit d'un cas de rougeole ou d'une autre maladie infectieuse à déclaration obligatoire, veuillez en informer les responsables de la prévention et du contrôle des infections de votre agence. De plus, assurez-vous de respecter les exigences relatives à la déclaration en vertu de la *Loi sur la santé publique*. Avec un cas de la rougeole, il faut présenter un rapport verbal dans un délai d'une heure (1 heure) au médecin-hygiéniste régional.

De plus amples détails concernant la rougeole sont disponibles dans le Guide des maladies et des événements à déclaration obligatoire du Nouveau-Brunswick qui se trouve [ici](#).

Il est important que la vaccination soit à jour, surtout chez les voyageurs. Veuillez prendre le temps de poser des questions aux patients sur leurs antécédents de vaccination, particulièrement à ceux qui, à votre connaissance, voyageront. Des ressources pour les patients sont disponibles [ici](#):

Department of Health | Ministère de la Santé

Office of the Chief Medical Officer of Health | Bureau du médecin-hygiéniste en chef
P.O. Box | Case postale 5100
Fredericton, NB | Fredericton (N.-B.) E3B 5G8
Tel. | Tél. : 506-457-4800 Fax | Téléc. : 506-443-8702

MEMO / NOTE

[porate/promo/vaccines-and-immunization.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/vaccines-and-immunization.html)

As part of the routine schedule in New Brunswick, children receive a combined measles, mumps, rubella (MMR) and varicella vaccine in a series of two doses. Children 6-11 months who are travelling outside of Canada can receive one dose of measles, mumps and rubella (MMR) vaccine. If MMR is given before 12 months of age, the child will require two doses of MMRV after 12 months of age (routine immunization schedule at 12 and 18 months).

Individuals born in 1970 or later who have not previously received two doses of MMR are eligible to receive two doses of MMR vaccine (one month apart) or receive one booster dose if they have one previous dose of MMR vaccine in childhood.

For further details on measles vaccine and what constitutes measles immunity,

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/vaccins-et-immunisation.html>

Selon le calendrier de vaccination systématique du Nouveau-Brunswick, les enfants reçoivent une série de deux doses d'un vaccin combiné contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (ROR) et la varicelle. Les enfants de 6 à 11 mois qui voyagent à l'extérieur du Canada peuvent recevoir une dose du vaccin RRO. Si le vaccin RRO est administré avant l'âge de 12 mois l'enfant devra recevoir deux doses du vaccin RROV après son premier anniversaire (à 12 et à 18 mois, selon le calendrier d'immunisation systématique).

Les personnes nées en 1970 ou plus tard qui n'ont pas déjà reçu deux doses du vaccin contre la ROR peuvent recevoir deux doses de ce vaccin (à un mois d'intervalle) ou une dose de rappel, si elles ont déjà reçu une dose de ce vaccin dans leur enfance.

Pour obtenir plus de renseignements sur le vaccin et l'immunité contre la rougeole,

Department of Health | Ministère de la Santé

Office of the Chief Medical Officer of Health | Bureau du médecin-hygiéniste en chef
P.O. Box | Case postale 5100
Fredericton, NB | Fredericton (N.-B.) E3B 5G8
Tel. | Tél. : 506-457-4800 Fax | Téléc. : 506-443-8702

MEMO / NOTE

please consult the Canadian Immunization Guide (available online <https://www.canada.ca/en/public-health/services/canadian-immunization-guide.html>).

veuillez consulter le Guide canadien d'immunisation (accessible en ligne à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/guide-canadien-immunisation.html>).

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "AR", with a long horizontal flourish extending to the right.

Dr. Arifur Rahman MD, MPH, DSc
Acting Deputy Chief Medical Officer of Health /
Médecin-hygiéniste en chef adjoint par intérim

Department of Health | Ministère de la Santé

Office of the Chief Medical Officer of Health | Bureau du médecin-hygiéniste en chef
P.O. Box | Case postale 5100
Fredericton, NB | Fredericton (N.-B.) E3B 5G8
Tel. | Tél. : 506-457-4800 Fax | Téléc. : 506-443-8702